

## **Avis de la délégation CNE du personnel au conseil d'entreprise de l'UCL de ce 26 septembre 2011, sur les documents relatifs à l'adossement des administrations UCL et des services FUCaM**

Le conseil d'entreprise conjoint du 9 septembre ayant été annulé, notre délégation constate que notre avis est déposé après l'entrée en vigueur de la fusion avec les FUCaM, du 15 septembre, à un moment donc où le processus d'adossement des administrations est déjà en cours.

Notre délégation s'interroge dès lors sur l'état actuel et le calendrier futur de la mise en œuvre de cet adossement.

### Remarques générales

Le principe de subsidiarité doit inspirer de manière systématique l'adossement des services FUCaM aux administrations de l'UCL : il est indispensable de maintenir l'autonomie des services montois (tâches et métiers) dont le fonctionnement est convenablement assuré en local. L'autonomie de gestion est garantie dans les documents fondateurs UCL-FUCaM jusqu'en 2015 et le personnel UCL concerné doit en être informé.

La différence de taille entre les deux institutions requiert des solutions adaptées, car la vie sur les sites est différente et les contraintes aussi. Il n'est donc pas nécessaire d'y imposer systématiquement les outils et procédures de cette dernière, qui restent parfois controversés. Laissons à l'UCL Mons les outils et procédures qui fonctionnent dans ce contexte ! Laissons aux services le temps d'apprendre à se connaître et à collaborer ensemble selon les méthodes de leur choix. Valorisons les compétences et cherchons l'excellence.

Nous constatons que l'adossement provoque un degré d'intégration ou d'autonomie variable selon les services montois et administrations UCL considérées.

Nous regrettons parfois une certaine tendance à transformer le site de Mons en guichet de l'UCL. Les FUCaM ne doivent pas être réduites au rôle d'une « borne d'information ».

Il est nécessaire que les documents relatifs à l'adossement répondent aux objectifs figurant dans les documents fondateurs UCL-FUCaM et que les compétences des FUCaM soient non seulement prises en compte, mais aussi développées.

Le personnel administratif et technique FUCaM est très polyvalent, et cumule plusieurs fonctions qui, à l'UCL, sont dévolues à plusieurs personnes. Les schémas proposés dans les documents ignorent souvent cette grande polyvalence du personnel montois, qui représente une richesse. Il ne nous semble pas envisageable de placer des personnes dans des « cases » alors que les organigrammes sont différents.

Ainsi, le personnel administratif FUCaM est centralisé et non réparti entre les facultés. Le personnel risque dès lors de dépendre pour ses instructions de plusieurs référents, ce qui peut poser de réelles difficultés de coordination et de priorisation. Voir à ce sujet par exemple la remarque spécifique ci-dessous relative à l'Administration des études (AE).

La multiplication et la complexification des contacts de la personne de référence sur le site de Mons avec ses interlocuteurs UCL risquent de l'handicaper « techniquement » dans son travail quotidien. Cela peut rendre beaucoup plus difficile la gestion des informations pertinentes et ainsi leur utilisation à bon escient. Enfin et surtout, la fluidité des relations, de la communication et des contacts entre les deux sites peut en être affectée.

La pratique démontre d'ailleurs que les informations ne circulent pas toujours aisément entre les services du site de Mons et ceux de l'UCL. Les personnes de contact de Mons, ne sont ainsi pas toujours conviées aux réunions, informées ou écoutées. Nous nous interrogeons sur l'information reçue par le personnel de l'UCL sur le projet d'adossement des services et la circulation d'instructions top-down.

L'attention doit donc être attirée au niveau des administrations centrales de Louvain-la-Neuve sur la nécessité d'associer le personnel montois aux réunions et aux décisions qui les concernent.

Il est important de souligner qu'il ne faut pas généraliser ces remarques à l'ensemble des services.

Il manque peut-être, pour pallier à ce problème, une communication forte venant de la direction, car ce n'est pas aux personnes de terrain de porter toute la fusion ; une politique globale claire et stratégique doit permettre de maintenir le cap.

Par ailleurs, le personnel montois sera responsable de la coordination administrative pour l'ensemble du Hainaut, ce qui constitue une charge administrative supplémentaire dont il faut absolument tenir compte. Au même titre que pour l'UCL puisque certains services, étant déforçés ou débordés, ils ne peuvent apporter le support annoncé au site de Mons. Comment vont s'organiser les relations avec le site de Tournai, qui est une partie de la faculté LOCI ? C'est une source d'inquiétude pour le personnel des FUCaM.

La double ligne (hiérarchique et fonctionnelle) provoque toujours beaucoup de scepticisme dans le personnel, à l'UCL comme à Mons : quels problèmes et quelles solutions sont prévisibles/envisageables/possibles pour la situation suivante qui se présente à plusieurs niveaux et pour différentes personnes : "fonctionnellement, la personne A dépend de la personne X et hiérarchiquement cette même personne A dépend de la personne Y" ? Tout cela sans compter les différents et nombreux référents auxquels une même personne A va devoir en plus s'adresser pour assurer le suivi des missions qui lui sont attribuées. La flexibilité et le « sur-mesure » sont deux des atouts du site montois, le personnel craint fortement de les perdre.

L'adossement des administrations montoises doit comporter un accompagnement du personnel au changement et, le cas échéant, des formations individualisées. Nous regrettons qu'il n'y ait toujours rien à ce niveau là alors que nous l'avons demandé à plusieurs reprises.

Il est important d'assurer au personnel montois une transition préservant le bien-être et l'épanouissement au travail.

La délégation CNE restera dès lors à l'avenir très attentive, dans le cadre de cet adossement, au respect de l'autonomie du site montois et des spécificités de son personnel.

#### Remarques spécifiques concernant différents services

L'administration des études (AE) a un domaine de compétence plus large que l'ADEF. AE est en première ligne pour ce qui est de l'intégration à l'UCL en raison de l'inscription des étudiants pour la rentrée de septembre.

AE a désormais au moins trois répondants qui ont chacun un règlement différent : UCL/Mons, deux facultés (ESPO et LSM), et ADEF.

La promotion des études et la vie étudiante doivent rester en autonomie au niveau local montois. Elle doit tenir compte de spécificités locales telles que la concurrence de l'Université de Mons.

Certains regrettent que l'ADRE « montoise » soit simplement un guichet à disposition des scientifiques alors qu'avec un peu d'imagination, ce service aurait pu être plus dynamique, plus attractif et plus opérationnel. Par ailleurs, la distance rajoute une difficulté supplémentaire au bon service à rendre aux utilisateurs. Quelle articulation envisager sur ce point avec les instituts et centres de recherche existants ou à développer ? Dans quelle mesure le plan de développement sera-t-il d'application à Mons ?

En ce qui concerne le choix des plates-formes d'enseignement, aux pages numérotées 13-14 V2 pour les missions relevant des services (CEL, CPU) correspondants aux entités associées de l'ADEF (ILV, IPM) > V.2.a A propos du CPU. Point 4 : Projets et développements communs : TICE et conseillers techno-pédagogiques.

Dans les projets il est noté que " les compétences iCampus-Claroline étant déjà présentes sur le site de LLN, la compétence techno-pédagogique autour de Moodle pourrait être développée davantage sur le site de Mons au bénéfice de tous".

La délégation CNE constate que l'option a été prise de développer Moodle comme plateforme d'enseignement à Mons, en fonction des besoins locaux.

La délégation CNE n'a pas à prendre position sur ce débat technique entre différentes plateformes.

La délégation CNE souligne cependant qu'il faut bien différencier les compétences informatiques (propres aux plateformes) des compétences techno-pédagogiques (indépendantes des plateformes) présentes notamment à l'IPM. Les technopédagogues sont indépendants de l'outil informatique. Ils travaillent les dispositifs pédagogiques des enseignants et cela dépasse largement le dépôt de documents ou la réalisation de QCMs ...

Enfin, en ce qui concerne le cadre des bibliothèques, nous nous interrogeons sur la signification de la phrase du point 8.1. réclamant un "Cadre unique BIUL". La délégation CNE souhaite souligner que le cadre ex-ISA est un cadre d'extinction et que le statut du personnel des bibliothèques ex-ISA ne peut faire l'objet d'une modification unilatérale de la part de l'employeur.

## Conclusions

En conclusion, la délégation CNE du personnel remet **un avis réservé** concernant la note d'adossment des administrations. En effet, ce texte correspond à un ensemble de documents de travail élaborés entre chefs de service qui devrait être traduit à présent dans un texte de référence officiel validé par les autorités et communiqué efficacement à l'ensemble du personnel afin que celui-ci puisse s'approprier le nouveau fonctionnement proposé.

Par ailleurs, l'UCL doit absolument faire sa révolution mentale pour devenir réellement multisite, et assurer ainsi une cohérence entre les discours et la réalité vécue par le personnel.